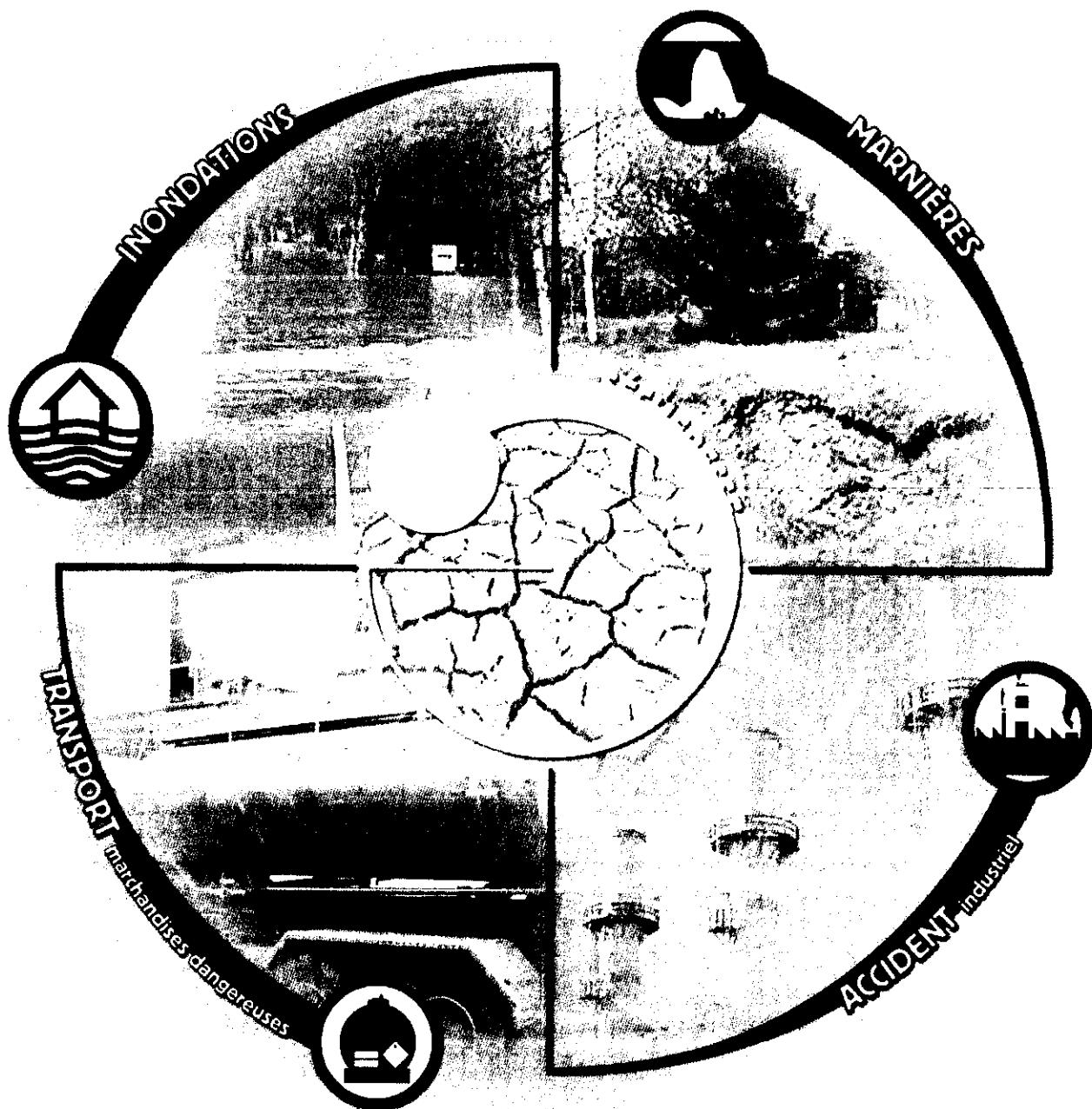


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



information des populations



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



PREAMBULE

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M. en abrégé) a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de : **BOIS NORMAND PRES LYRE**

Qu'est-ce que c'est ? Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) se situe dans le prolongement du Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) édité en janvier 2008 et largement diffusé aux acteurs départementaux (élus, administrations, associations...).

Que contient-il ? Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information. Elaboré à partir des informations disponibles transmises par le représentant de l'Etat dans le département, le Préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- **la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,**
- **les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation,**
- **les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte,**
- **le plan d'affichage de ces consignes** : le maire définit le plan d'affichage réglementaire dans la commune.

Qui l'établit ? Le maire avec son conseil municipal, appuyés par les services techniques de la commune le cas échéant, un prestataire privé ou par les services déconcentrés de l'Etat mis à disposition.

Pourquoi faire ? L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Qui concerne-t-il ? Le DICRIM est librement accessible par toute personne en mairie. La consultation ne fait l'objet d'aucune justification ni redevance de la part de la commune.

Commune de

BOIS NORMAND PRES LYRE

Ce document doit être laissé à la libre consultation du public



LA COMMUNE FACE AUX RISQUES

La commune est exposée aux risques :



Inondations

Risque inondation



accident industriel

Risque industriel



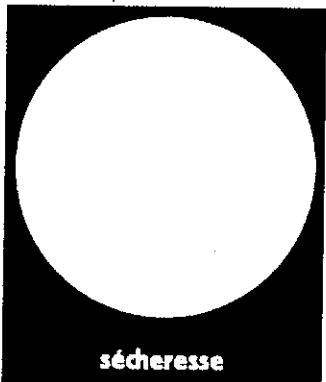
marnières

Risque marnière



transport de marchandises dangereuses

Risque TMD



sécheresse

Risque sécheresse

Cochez les risques auxquels la commune est exposée¹

Précautions d'emploi : ce document ne recense pas tous les risques présents sur la commune. Il est le reflet des connaissances actuelles. En conséquence, ce n'est pas parce qu'un risque n'est pas cité pour la commune que ce risque n'existe pas. Par exemple, l'absence de pictogramme 'risque marnière' sur la commune ne garantit pas l'absence totale de marnière.

¹ Pour les connaître, consultez le Document Départemental sur les Risques Majeurs sur www.eure.sit.gouv.fr / rubrique Collectivités territoriales/ communes

Qu'est-ce que le risque majeur ?

Le risque majeur, c'est ce que tout le monde appelle une catastrophe, un événement d'une ampleur telle que les individus se trouvent désemparés. Ces phénomènes causent des dégâts considérables en termes humains et financiers et laissent les populations démunies.

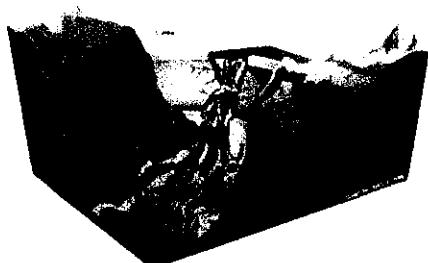
Afin de mieux les identifier, les risques majeurs peuvent être regroupés en trois grandes familles :

Les risques naturels : avalanches, feux de forêts, inondations, mouvements de terrain, cyclones, tempêtes, séismes ou bien encore éruptions volcaniques.

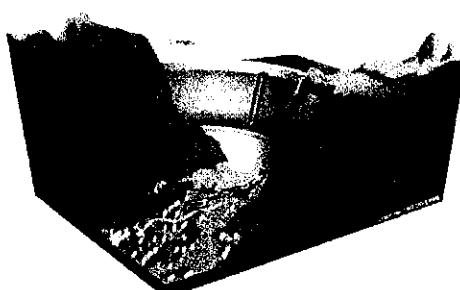
Les risques technologiques, d'origine humaine : risque nucléaire, risque industriel et le risque de rupture de barrage.

Les risques liés aux transports concernent les déplacements de personnes, de biens, ou de matières dangereuses par voie terrestre, aérienne, fluviale, maritime ou par canalisations pour les transports de fluides ou de gaz.

Mais tous les risques auxquels nous sommes exposés ne sont pas des risques majeurs. Un événement potentiellement dangereux (que l'on nomme **aléa**) ne constitue un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains ou économiques sont présents.



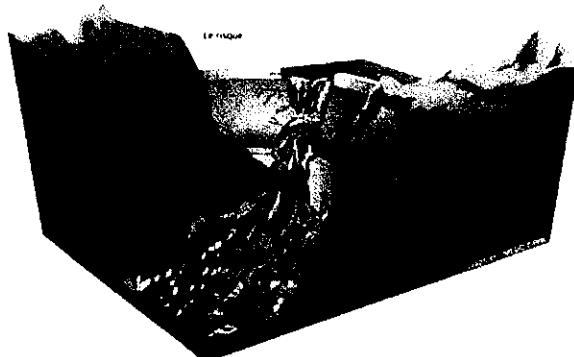
+



Un enjeu

Ici un village situé en aval du barrage

=



Un risque majeur

Le risque majeur se caractérise par sa faible fréquence, sa gravité et l'incapacité de la société exposée à surpasser l'événement.

RISQUE INONDATION

Commune non concernée
par ce risque

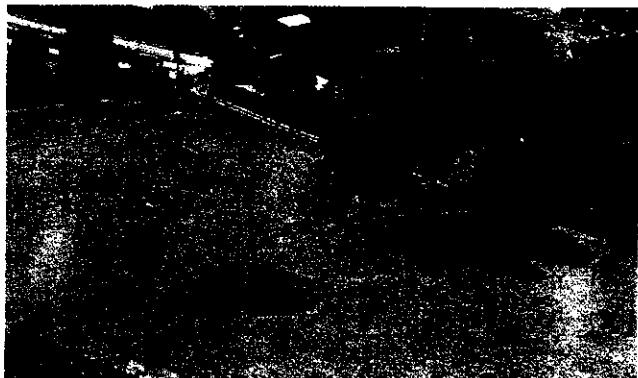


RISQUE MARNIÈRE

MARNIÈRE



LE RISQUE MARNIERE

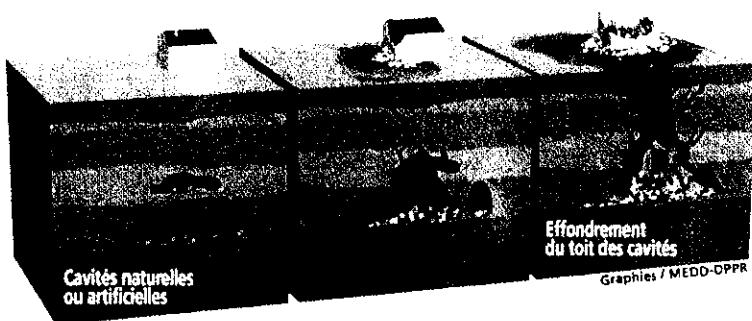


à l'amendement des sols agricoles.

On estime aujourd'hui qu'il existe sur les plateaux de l'Eure plus de 15 marnières au kilomètre carré. Peu de communes sont épargnées. En effet, sur les 675 communes que compte le département, 543 communes sont concernées, soit près de 80 % !



En quoi la commune est-elle concernée ?



Après plusieurs siècles d'exploitation du sous-sol de nombreuses marnières ne sont plus localisables et le développement de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire a pu s'effectuer sur des terrains à risques. La détérioration plus ou moins lente de ces carrières souterraines peut entraîner des dégâts en surface qui constituent des menaces pour les personnes et pour les biens.

Les conséquences d'un effondrement de marnière, véritables cathédrales souterraines pour certaines, peuvent être dramatiques : des personnes ou des animaux peuvent être ensevelis, des maisons déstabilisées ou même englouties, des routes effondrées... Deux types de risques peuvent être distingués :

- l'effondrement du bouchon du puits. En période de fortes pluies, il peut apparaître soudainement un puits de plusieurs mètres de profondeur,
- l'effondrement du toit d'une chambre d'exploitation qui provoque à la surface du sol une cuvette de grand diamètre au centre de laquelle peut apparaître une cavité cylindrique de plusieurs mètres de profondeur.

De nombreux sinistres ont été enregistrés dans le département depuis 1982. Bien que moins fréquents actuellement, ces différents mouvements de terrain se produisent toujours de façon régulière sur l'ensemble du département.

Dans la commune, comme dans l'ensemble du département de l'Eure, les risques d'effondrement et d'affaissement existent et doivent être pris en considération.

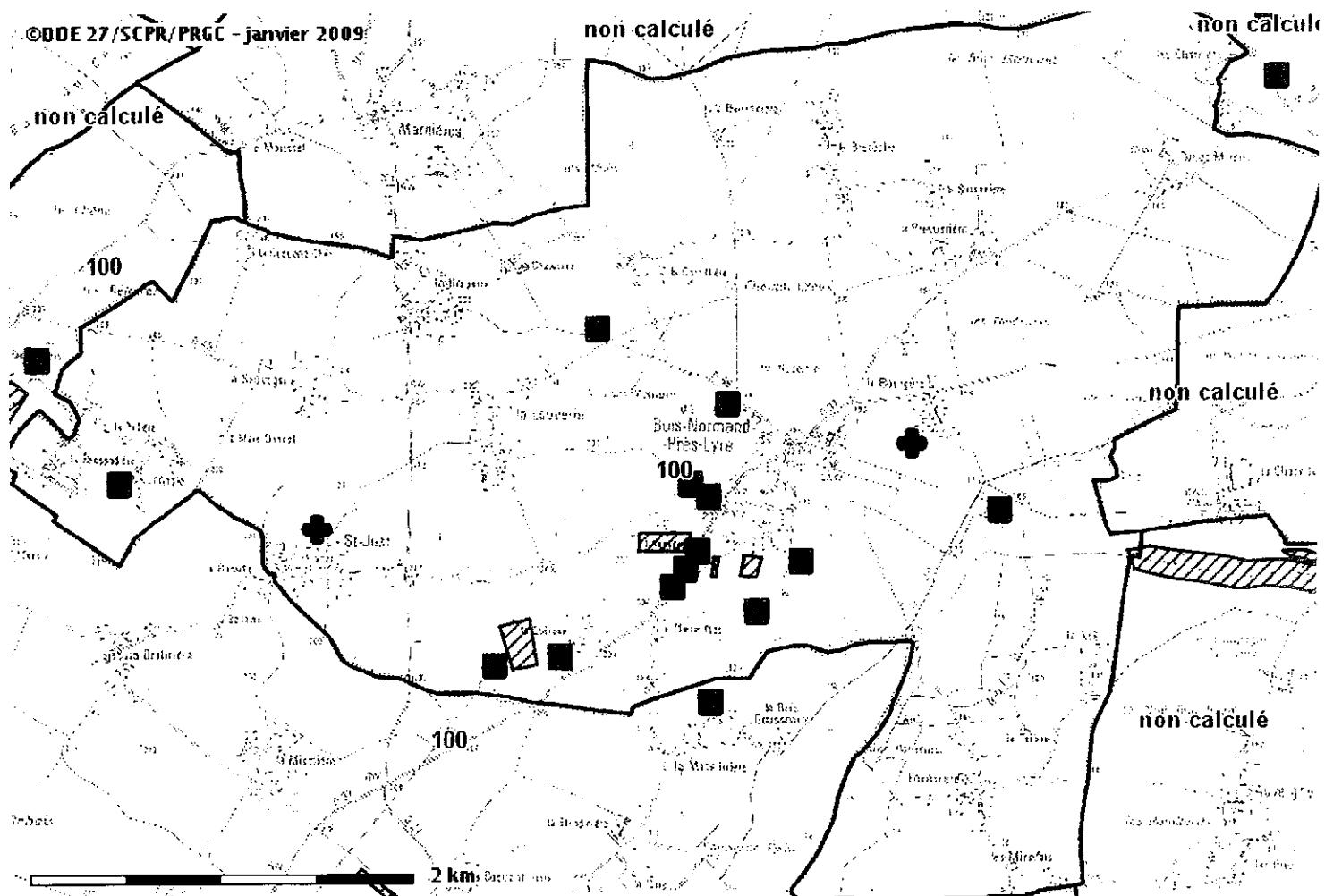
Les principaux événements intervenus sur la commune et qui ont fait l'objet d'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain sont rappelés dans le tableau ci-après⁵:

Inondations, Courtées de bœuf et mouvements de terrain	25/12/1988	28/12/93	28/12/1988	30/12/1988

⁵ La liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est consultable sur www.eure.sit.gouv.fr / rubrique Collectivités territoriales/ communes ou www.prim.net



Cartographie du risque



Légende

Indices avérés :

- | | | | | | |
|--|---|---|--|---|--|
| Carrière souterraine | Origine indéterminée | Bétoire - Karst | Carrière à ciel ouvert | + Non lié à une carrière | X Indice supprimé |
|--|---|---|--|---|--|

Indices non localisés précisément :

- | | | | | | |
|--|--|---|--|--|---|
| Carrière souterraine | Origine indéterminée | Bétoire Karst | Carrière à ciel ouvert | Non lié à une carrière | Glissement de terrain |
|--|--|---|--|--|---|

Que fait la commune pour se protéger ?

Mesures de prévention :



Un recensement de ces phénomènes est élaboré depuis 1995 par la direction départementale de l'équipement de l'Eure. On compte à ce jour 16.000 informations, mises à disposition du grand public sur le site internet de la DDE (www.eure.equipement.gouv.fr).

La loi du 27 février 2002 impose à toute personne ayant connaissance d'une cavité souterraine, d'une marnière ou d'un indice susceptible d'en révéler l'existence, d'en informer le maire. Cependant de nombreuses marnières restent actuellement inconnues.

La commune a adopté le document d'urbanisme suivant :

PLU

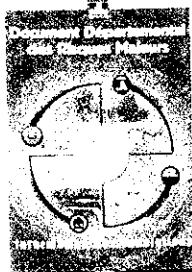
POS

Carte communale

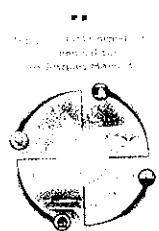
Aucun

Mesures d'information :

La commune tient à disposition du public les documents suivants :



Document départemental des risques majeurs



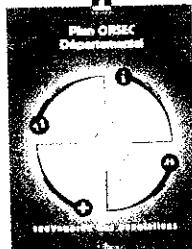
Document d'information communal sur les risques majeurs



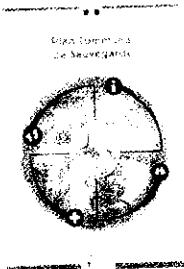
Affiche des risques

Mesures de protection :

La commune dispose des plans de secours suivants :



Plan ORSEC départemental



Plan communal de sauvegarde

Nota : le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques naturels ou à un plan particulier d'intervention lié à la présence d'un établissement SEVESO seuil haut.



Carte mouvements de terrains

8 8.5 1 1.5 2 2.5 km

Légende

O Préfectures et sous-préfectures(*)

Limite des régions(*)

O Limites des départements(*)

Limites des communes

Autorisation IGN/BRGM n°8869

Mouvements de terrains

■ Glissement

● Éboulement

▲ Coulée

★ Effondrement

▲ Erosion de berges

Communauté de communes et MNT métropole

Cartes

○ Cave

▲ Naturelle

● Carrière

▲ Réseau

★ Ouvrage civil

● Ouvrage militaire

O Indéterminé

Commerce à la surface ou en nappe

Emprise connue de cavité

IGN 1:250 000(*)

Autorisation IGN/BRGM n°8869

IGN 1:25 000

Autorisation IGN/BRGM n°8869

MNT métropole

(*) Couche invisible à cette échelle

Couche interrogeable

Echelle de la carte

1 : 35 687



Cavités souterraines abandonnées à l'abandonnement "boursouflées"

Tableau de résultat			Exporter la liste	Exporter les fiches
Critères de sélection : Commune : BOIS-NORMAND-PRES-LYRE (27075) . Type de cavité : Tous les types. Nombre de cavités sélectionnées : 43 (1 page)				
			1	
Identifiant	Nom	Type		
HNQ0000252AA	Carrière souterraine remblayée - N°179	carrière		
HNQ0000254AA	Carrière souterraine remblayée - N°190	carrière		
HNOAA001247	Carrière souterraine remblayée - N°201	indéterminé		
HNO0000342AA	Carrière souterraine remblayée - N°455	carrière		
HNOAA0006335	Cavité signalée par poche karstique ou doline - Identifiant n°234	naturelle		
HNOAA0006337	Cavité signalée par poche karstique ou doline - Identifiant n°236	naturelle		
HNOAA0005592	Chemin rural N37	ouvrage civil		
HNOAA001195	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°173	indéterminé		
HNOAA001197	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°174	indéterminé		
HNOAA001199	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°175	indéterminé		
HNOAA001200	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°176	indéterminé		
HNOAA001202	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°178	indéterminé		
HNOAA001206	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°180	indéterminé		
HNOAA001208	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°181	indéterminé		
HNOAA001210	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°182	indéterminé		
HNOAA001226	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°191	indéterminé		
HNOAA001227	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°192	indéterminé		
HNOAA001229	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°193	indéterminé		
HNOAA001232	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°194	indéterminé		
HNOAA001234	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°195	indéterminé		
HNOAA001239	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°197	indéterminé		
HNOAA001541	Entonnoir d'absorption, effondrement, etc, parfois comblés - N°415	indéterminé		
HNO002673AA	Marnière	carrière		
HNO0004383AA	Puits de marnière abandonnée n°28	carrière		
HNO0022064AA		carrière		
HNO0022107AA		carrière		
HNO0022138AA		carrière		
HNO0022139AA		carrière		
HNO0024253AA		carrière		
HNO0024254AA		carrière		
HNO0024255AA		carrière		
HNO0024256AA		carrière		
HN00024257AA		carrière		
HN00024258AA		carrière		
HN00024259AA		carrière		
HN00024260AA		carrière		
HN00024261AA		carrière		
HN00024263AA		carrière		
HN00024264AA		carrière		
HN00024435AA		carrière		
HN00024653AA		carrière		
HNOAA200470		Ouvrage civil		
HNOAA200491		Ouvrage civil		



Plan particulier de
mise en sûreté
(PPMS)

Préciser ci-après les établissements qui ont réalisé un PPMS :

Ecole maternelle de Bois Neuveaud



Que faire pour prévenir l'accident ?

- Se renseigner sur l'existence d'un risque⁶.
- Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée.
- Ne jamais s'approcher d'un puits ou d'un effondrement même ancien.
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Que faire en cas de mouvement de terrain ?



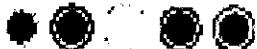
En cas d'effondrement :

- Evacuer l'habitation.
- S'écartez le plus possible de la zone dangereuse.
- Protéger la zone par la mise en place d'un périmètre de sécurité.
- Ne pas sortir de nuit sans éclairage.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Prévenir les sapeurs-pompiers (18) et la police ou la gendarmerie (17), la mairie et la DDE.

Que faire après l'accident ?

- Se mettre à disposition des secours.
- Couper l'eau et l'électricité (si cela n'est pas dangereux).
- Faire évaluer les dégâts et les dangers persistants.
- Contacter la mairie, ainsi que l'assurance de l'habitation.

⁶ Certains signes peuvent éveiller les soupçons sur la présence possible de marnière : présence d'un arbre solitaire dans un champ, affaissement du terrain, nom du lieu ("le puits", "la fosse", "la marnière"...)



RISQUE INDUSTRIEL

**Commune non concernée
par ce risque**

TMD

RISQUE TMD

**Commune non concernée
par ce risque**

Suivi du document

Titre du document :

Chemin d'accès :

Responsable de la mise à jour :

Rédacteur :		Date:	
Dernière modification		Date	
Vérificateur :		Date:	
Approbateur :		Date:	<i>25/06/2009</i>

Evolutions :

Édition	Date	Objet
Indice A		Edition originale

Documents abrogés par la présente édition :

Référence	Date	Objet

© Préfecture de l'Eure – Direction de la sécurité – Marc Douchin